



Mairie de Nant

MAIRIE DE NANT

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-44

Portant interdiction permanente de stationnement sur la Place du Claux

Le Maire de la Commune de Nant,

- Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire
- Vu le **Code de la route**, notamment les dispositions relatives au stationnement
- Vu l'**instruction interministérielle sur la signalisation routière**
- Considérant la nécessité d'assurer la **sécurité**, la **fluidité de la circulation**, ainsi que la **préservation des usages publics** sur la Place du Claux
- Considérant que le stationnement non maîtrisé sur cette place génère des difficultés de circulation, d'accès et de visibilité
- Considérant qu'il convient, pour ces motifs, d'interdire le stationnement sur l'ensemble de la Place du Claux, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par la mairie.

ARRÊTE

Article 1 – Interdiction de stationnement

Le **stationnement de tout véhicule** motorisé à 4 roues est **interdit en permanence, toute l'année**, sur l'ensemble de la **Place du Claux**, située sur le territoire de la commune de Nant.

Des **dérogations exceptionnelles** peuvent être accordées par la mairie, sur demande motivée.

Article 2 – Autorisations exceptionnelles

Les autorisations exceptionnelles de stationnement sont délivrées par la Maire ou son représentant, pour une durée limitée et pour des motifs dûment justifiés (manifestations, interventions techniques, déménagements, etc.).

Article 3 – Sanctions

Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet des mesures prévues par le Code de la route, notamment **verbalisation** et, le cas échéant, **mise en fourrière**.

Article 4 – Exécution

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

la gendarmerie nationale et tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 08 Juin 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET

